

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE (LOI ORGANIQUE) - (N° 99)

AMENDEMENT

N ° CL56

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin et Mme Taurine

ARTICLE 9

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.